

NON à la dégradation des droits des Agents Publics !

NON à l'augmentation des jours de carence ! NON à la réduction de la prise en charge des arrêts maladie !

Les nouvelles mesures du budget 2025, annoncées par le ministre de la Fonction publique, Guillaume KASBARIAN, menacent directement les conditions de vie et de travail des agents publics. Le gouvernement prévoit de passer de 1 à 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie et de réduire de 100 % à 90 % la rémunération durant les trois premiers mois d'arrêt maladie .

Les conséquences pour les agents :

- ❑ **Baisse de rémunération dès le premier jour d'arrêt:** Avec 3 jours de carence et une couverture réduite à 90 %, la pénalisation financière pour maladie s'alourdit encore, rendant plus difficile la gestion des besoins essentiels pour les agents touchés.
- ❑ **Conditions de travail dégradées :** Ce recul risque d'aggraver le climat dans les services publics et pourrait pousser certains agents à travailler malgré des conditions de santé défavorables, au détriment de leur bien-être et de **l'efficacité du Service Public**. Il suffit de se souvenir d'une période pas si lointaine où des agents ont eu l'obligation de venir sur leur lieu de travail malgré leur pathologie hautement transmissible et potentiellement mortelle.
- ❑ **Alignement injustifié sur le privé :** Alors que les agents publics travaillent au service de tous, souvent dans des contextes exigeants et sous-financés, leur protection sociale ne devrait pas être nivelée par le bas pour répondre à des logiques budgétaires. D'autant plus, qu'il est difficile de comparer public/privé, les droits ne sont pas les mêmes, comme les primes des salariés du privé qui entrent dans le calcul de la retraite. De plus, la prise en charge de la carence par les mutuelles est interdite pour les agents publics contrairement à ce qui peut se pratiquer dans le privé.

ÊTRE AGENT PUBLIC AUJOURD'HUI : AVANTAGES ET DÉFIS

Si le statut de fonctionnaire ou d'agent public assure une certaine sécurité de l'emploi, il s'accompagne aussi de nombreuses obligations et restrictions, notamment une subordination stricte aux directives de l'Administration, sans la liberté contractuelle des salariés du privé. En contrepartie, les agents publics devraient bénéficier d'une meilleure protection sociale. Mais les attaques récurrentes sur leurs droits sociaux, comme cette révision des arrêts maladie, rendent le statut de plus en plus précaire.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT :

- ✓ **Non aux 3 jours de carence :** La **CGT** exige l'annulation du(des) jour(s) de carence pour les agents publics.
- ✓ **Rétablissement de la rémunération complète pendant les arrêts maladie :** 100 % du salaire doit être maintenu en cas d'arrêt, y compris pour les trois premiers mois.
- ✓ **Revalorisation salariale :** Augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années .
- ✓ **Arrêt des coupes budgétaires :** Le gouvernement doit prioriser l'investissement dans les services publics et cesser les mesures d'austérité qui affectent leur qualité et leur accessibilité pour tous .

Mobilisons-nous !

Pour défendre nos droits, la **CGT** appelle tous les agents de la Fonction Publique, titulaires et non titulaires, actifs et retraités, à se mobiliser pour refuser cette régression et revendiquer des conditions de travail dignes.

STOP au « agent_public-bashing », nous ne sommes pas les maux d'une société mise à mal par différents gouvernements.

Montreuil, le 29 octobre 2024

**Pour un Service Public de qualité,
défendons nos droits ensemble !**